

Règlement du jeu de Noël 2022



Article 1 : organisateur

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté dont le siège se situe au 27 rue de la République, 25000 Besançon, organise un jeu du 10 au 31 décembre 2022.

Article 2 : conditions de participation

Ce jeu est ouvert à tous les possesseurs de la carte Avantages Jeunes 2022/2023. Pour participer au tirage au sort, les possesseurs de la carte Avantages Jeunes doivent se rendre sur leur espace perso et cliquer sur le bouton « en profiter » dans l'avantage de Noël.

La participation est limitée à un engagement par titulaire de la carte Avantages Jeunes 2022/2023 et nécessite la création de leur espace perso.

Le personnel du réseau Info Jeunes et la Banque Populaire ainsi que leurs enfants ne sont pas autorisés à participer.

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement

Article 3 : les lots

Lot 1 : un vélo électrique d'une valeur de 1 000 € offert par la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté

Lot 2 à 6 : une journée à Europa Park pour deux personnes le 1^{er} juillet (transport + entrée) offert par Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté

Lot 7 à 16 : un jeu de société escape game offert par Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté

Lot 17 à 20 : un kit goodies Avantages Jeunes (un tote bag, un parapluie, une gourde et un tee-shirt)

Article 4 : désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 6 janvier 2023 dans les locaux d'Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté, 27 rue de la République à Besançon.

La liste définitive des gagnants sera mise en ligne le 6 janvier 2022 sur le site avantagesjeunes.com

Les lots ne pourront être échangés ou monnayés.

Les gagnants seront informés par mail.

Les lots seront à retirer dans la structure départementale Info Jeunes de la région (en fonction du lieu de résidence des gagnants) jusqu'au 31 janvier 2023.

Passé ce délai, les lots seront perdus et remis en jeu ultérieurement. Une pièce d'identité en cours de validité, ainsi que la carte Avantages Jeunes devront être présentées pour retirer le lot. Les gagnants mineurs devront être accompagnés par un représentant légal.

Article 5 : annulation

L'organisateur se réserve la possibilité d'interrompre ou d'annuler ce jeu à tout moment pour cause de force majeure.

Article 6 : données personnelles

Des données à caractère personnel relatives aux participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu pour établir l'identité du participant, le prévenir en cas de gain et lui remettre le lot qui lui est attribué.

Les données à caractère personnel des participants pourront être conservées pendant une durée de 15 mois et traitées par les employés du réseau Info Jeunes.

Le participant peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation de leur traitement. Consulter le site www.cnil.fr pour plus d'informations. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données contacter Info Jeunes. En cas de non-respect des droits « informatiques et libertés », une réclamation peut être adressée à la Cnil.